

Conseil du 06 avril 2023

1. **Décision du maire n°1/2023** : Le maire rend compte de cette décision d'accepter les 3 avenants suivants au marché des travaux de réhabilitation de la cure en gîte :
 - + 1850,00 € HT sur le lot 1,
 - + 727,31 € HT sur le lot 2,
 - - 1741.15 € HT sur le lot 3.
2. Le maire présente l'état annuel des indemnités perçues par les élus au cours de l'année 2022.
3. **Taux des taxes locales** : Ils restent inchangés, à savoir 32,06 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 31,55 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et 18,19 % pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.
4. Le budget de la commune est voté à l'unanimité comme suit :
515 876.20 € en dépenses et en recettes d'investissement ;
465 079.07 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.
5. Pour faire face à l'entretien des espaces verts un emploi saisonnier sera créé pour la période mai/septembre 2023.
6. Le projet d'élaboration de fiches regroupant les chemins de randonnées de la commune pour l'organisation de randonnées (pédestres et VTT) doit avancer. Didier MAZERON est nommé référent.
7. La fête de la Saint-Pierre aura lieu le dimanche 02 juillet 2023. L'animation musicale sera assurée par le même groupe que l'an passé, à savoir « Les Grossistes » que tout le monde a apprécié. Le matin : randonnée (et éventuellement un parcours VTT), toute la journée : exposition sur l'école de Theneuille.
8. Le marché d'été aura lieu le 13 août 2023.
9. Point sur le gîte (travaux de la cure) : le raccordement Orange pour internet (47 €/mois) sera effectif entre le 19 et le 22 juin. D'autre part, dans le jardin, il faudra prévoir la mise en place d'une clôture.